



Jeunes permis

Une année de tous les records.



1000 m² de produits chasse et tir, **9 spécialistes** dont **2 armuriers** à votre disposition, **900 armes en stock**, stand sanglier courant sur rendez-vous !

★ OFFRE MUNITIONS ★



Bénéficiez d'un tarif avantageux
pour l'achat de
3 boîtes de balles (même panaché)



Très large choix en munitions
spéciales **Zones humides** !



SÜHLBERG®



EXCLUSIVITÉ PISTEURS

PISTEURS a sélectionné les fusils SÜHLBERG pour leur excellent rapport qualité / prix.
Le pack Jeune Chasseur est une opportunité à saisir !

Contenu du Pack : Fusil Suhlberg Cal. 20/76 ou 12/76 - Fourreau Pisteurs 132 cm - Boîte de 25 cart. Pisteurs Super Frap Cal. 12/70 - BJ - 36 g - N° 6 - Boîte de nettoyage - Aérosol d'huile Pisteurs 150 ml - Porte-permis Pisteurs - Casquette orange Pisteurs

Catégorie C - Vente libre sur présentation du permis de chasser ou d'une licence de tir - Soumise à déclaration.
Textes sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles - Offres valables dans la limite des stocks disponibles. - Conception Unifrance

Dans votre Armurerie **STÉFLO**, nous vous proposons des
facilités de paiement en 2, 3 et 4 fois !



PISTEURS

CHASSE • TIR • NATURE



Retrouvez votre spécialiste :

STÉFLO

Allée Caillotières ZAC d'Épinay
69400 Gleizé - Villefranche-Sur-Saône

04 37 55 14 10

steflo.chasse@orange.fr

www.armurerie-steflo-lyon.com

www.pisteurs.fr



Fiers de notre héritage, mobilisés pour notre avenir



C'est avec un sentiment de fierté et de lucidité que je m'adresse à vous au terme d'une année de contrastes. Fierté, car la chasse démontre une vitalité remarquable, attirant de nouvelles générations et s'appuyant sur des pratiques toujours plus responsables. Lucidité, car notre passion fait face à des défis immenses, notamment une pression financière liée aux dégâts de gibier qui menace son existence même.

Sur le terrain, nos efforts collectifs portent leurs fruits. La sécurité, priorité absolue, atteint un niveau d'excellence avec un nombre d'accidents exceptionnellement bas. Ce succès n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'une formation continue et d'une intransigeance nécessaire face aux comportements à risque. Nous continuons, en lien avec les services de l'État, à chercher des solutions pour renforcer notre autorité en la matière. Parallèlement, nos formations, témoignent de notre volonté de perfectionner nos savoir-faire. La gestion rigoureuse des espèces, appuyée par des quotas nécessaires pour le gibier d'eau et un maillage complet de comptages assurés par des bénévoles dévoués, nous fournit des données factuelles indispensables. Ces chiffres sont notre meilleur atout pour contrer les arguments dogmatiques de nos opposants lors des commissions officielles.

Cependant, une menace économique pèse lourdement sur nos épaules : la gestion des dégâts de gibier. Alors que nous avons atteint l'objectif national de

réduction des surfaces détruites, il est inacceptable que les chasseurs soient au bord de l'asphyxie financière. Nous ne pouvons plus porter seuls ce fardeau, en particulier lorsque les dégâts proviennent de zones où la chasse est interdite ou sévèrement limitée. Si le principe du "pollueur-payeur" a un sens, il est temps que les gestionnaires de ces espaces sanctuarisés assument les conséquences financières de la prolifération du gibier qui en émane.

Face à ceux qui nous dépeignent comme une relique du passé, les faits sont têtus. La chasse est une tradition vivante, tournée vers l'avenir. Avec plus de 400 candidats au permis de chasser en 2025 et un sondage IFOP révélant que 7% des Français sont prêts à nous rejoindre, nous assistons à un véritable besoin de retour à la nature et aux valeurs d'enracinement. Notre devoir est d'accueillir et de former ces nouveaux passionnés.

Mais notre plus grand défi est celui de la communication. Nos adversaires, bien que minoritaires et déconnectés des réalités rurales, mènent une guerre médiatique redoutable. Ils maîtrisent les réseaux sociaux, le lobbying et l'art de la manipulation émotionnelle. En transformant le chevreuil en "Bambi" et en réduisant des enjeux écologiques complexes à des slogans binaires, ils ont déplacé le débat sur un terrain moral et affectif. Chaque fait divers est monté en épingle, chaque mensonge est répété en boucle, créant un prisme médiatique négatif où le chasseur est systématiquement présumé coupable.

Cette situation ne peut plus durer. Nous devons devenir les militants de notre propre cause. L'heure n'est plus à la timidité : un chasseur sur deux n'ose pas parler de sa passion, et nos campagnes de dons peinent à mobiliser. Il est temps d'inverser la tendance. Valorisez vos actions en nous envoyant vos photos. Engagez-vous dans des opérations citoyennes comme "J'aime la Nature Propre". Proposez nos animations pédagogiques dans les écoles. Utilisez les outils numériques comme Chassadapt pour remonter vos observations.

Nos campagnes sont ce qu'elles sont grâce à des générations d'agriculteurs, de forestiers et de chasseurs qui les ont façonnées avec bon sens. À tous les donneurs de leçons qui voudraient nous dire comment vivre, nous répondons avec la force de notre héritage et notre engagement pour la biodiversité.

Le combat est rude, mais notre détermination est sans faille. Merci à tous les présidents, les bénévoles, les partenaires et chaque chasseur qui, par son implication, fait vivre notre passion.

Soyons fiers de ce que nous sommes.

Vive la chasse !

M. Gontran BÉNIER
Président de la FDC01

Ainfo Cynégétique n° 39

**Fédération départementale
des chasseurs de l'Ain**

252 rue de la Bâtie

01160 PONT D'AIN

Tél. : 04 74 22 25 02

E-mail : contact@fdc01.fr

Site Internet : www.fdc01.fr

Directeur de publication : Gontran Bénier

Rédaction en chef : Océane SANTUCCI et Jules de MONTGOLFIER

Photo de couverture : FDC01

Publicité : FDC01

Crédit photos : FDC 01, Privé, Adobe Stock

Conception/ Réalisation : Agence IDCOM

Impression : FAURITE

Cette revue contient 1 encart
Guide du chasseur 2026/2027



SARL BERNARD

Le Granger • 01800 Rignieux-le-Franc
sarlbernardg@gmail.com

Tél. 06 61 04 72 15

*Pour votre sécurité et celle des autres
pensez à entretenir vos allées*

Elagage

- **lamier**
- **fléau**
- **rotor**

avant



après



Devis gratuit

Éditorial	p.3
Fiers de notre héritage, mobilisés pour notre avenir	p.3
Vie fédérale	p.6
Assemblée générale	p.6
Le permis de chasser	p.6
5 millions de futurs chasseurs ?	p.7
Point sanitaire	p.8
Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)	p.12
Projet Hirondelles et Biodiversité	p.12
Interventions en milieu scolaire	p.12
J'aime la Nature Propre	p.13
Interventions sur les ENS	p.14
Évènements pour le grand public	p.14
Comment basculer du permis départemental à national ?	p.15
Coin des chasseurs	p.16
Favoriser les jeunes permis	p.16
Prédateurs	p.18
Le suivi loup & lynx	p.18
Conférence de Louise MONIN	p.19
ARRÊTÉ	p.20
Aménagement du territoire	p.22
Miradors	p.22
Réfecteurs	p.23
Agribiodiv	p.25
Sensibilis'haie	p.26
La Jussie, une espèce exotique envahissante	p.27
ENS : Espaces Naturels Sensibles	p.28
Petit gibier	p.30
Bécasse : dans les coulisses d'un suivi essentiel	p.30
Tutoriel pour aménager le territoire	p.31
Des prélèvements plutôt stables pour petit gibier dans l'Ain	p.32
Grand gibier	p.33
Prélèvements	p.33
Comptages dont ICE	p.34
Dégâts : Une baisse toute relative	p.35
Associations	p.36
UNUCR01	p.36
AFFACC01	p.37

Assemblée générale

Cette année encore notre Assemblée Générale s'est tenue à Saint-Vulbas et a réuni environ 300 personnes. Comme nous l'avions dit, nous souhaitons tourner dans les différents secteurs du département. De ce fait, nous en profitons pour vous annoncer que l'AG 2027 aura lieu le 24 avril à la salle du Creux de Thoiry. Vous êtes évidemment tous conviés.

Cette année, l'Assemblée Générale a été marquée par l'intervention remarquable de Monsieur le Préfet Louis-Xavier Thirode dont le pragmatisme ainsi que sa vision de notre passion a conquis l'ensemble des chasseurs présents.

Pour ceux qui n'ont pas pu y participer, nous vous rappelons que les éléments sont tous disponibles publiquement sur notre site internet.



Le permis de chasser

Battues jeunes permis

Au cours de la saison 2025 – 2026, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain a organisée plusieurs battues pour les nouveaux permis. Le but est de leur faire découvrir différents types de chasse. Il y a donc eu, 5 battues administratives au Parc des Oiseaux, 3 battues à Vernanges ainsi que 2 chasses au château de Rosy. A Rosy il y a eu une battue ainsi qu'une chasse à la bécasse où les nouveaux permis ont pu lever 21 bécasses et apprendre à identifier les ailes de bécasses, connaître la biologie de ces dernières grâce à l'intervention du CNB et du BDF. Au total ce sont 130 nouveaux permis qui ont pu participer à ces battues.



Augmentation du nombre de passages de permis

Depuis quelques années le nombre de candidats au permis de chasser ne cesse d'augmenter, signe de l'engouement que suscite notre passion et nous pouvons nous en réjouir.

C'est surtout ces deux dernières années que nous observons une réelle augmentation.

En effet, nous sommes passés de moins de 300 candidats en 2020, à 409 en 2025, en 2026, nous avons espoir d'atteindre les 430.

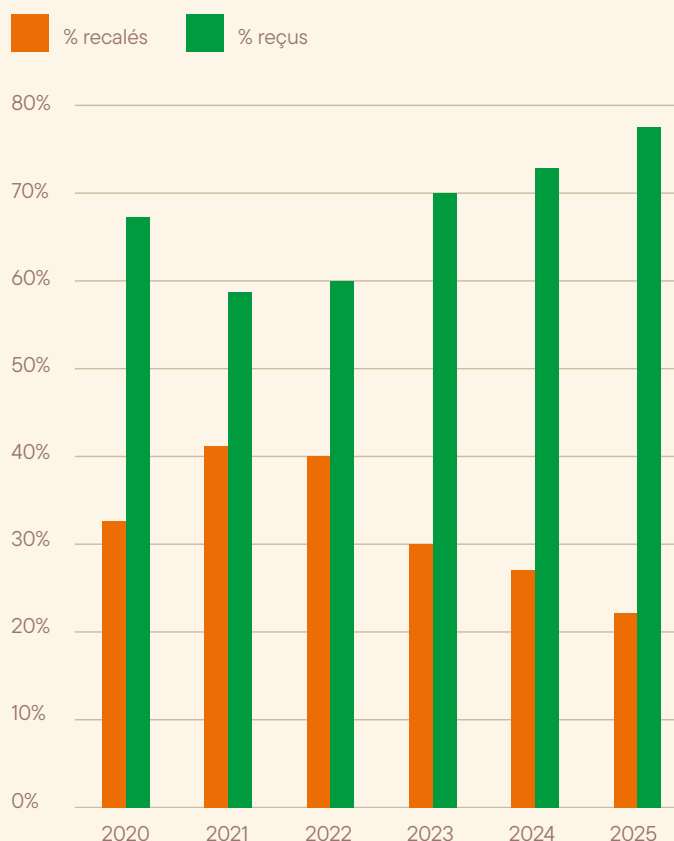
Le taux de réussites du permis de chasser pour l'année 2025 est de 78%, tandis qu'il était de 72% au niveau national. Le nombre de femmes augmente doucement mais sûrement, il était de 12% l'an dernier. Autres chiffres intéressants, 58% des nouveaux permis ont moins de 30 ans dans notre département.

En outre, la Fédération Nationale des Chasseurs a lancé une campagne télévisée en mars dernier intitulée « **qui va à la chasse trouve sa place** » qui saura, nous l'espérons, toucher le plus grand nombre.

En effet, selon l'étude que la FNC a fait faire à l'IFOP, c'est entre 3,4 et 5 millions de personnes qui se disent intéressées par la chasse en France. Cette même étude montre notamment que 59% des personnes se disant intéressées par la chasse connaissent un ou plusieurs chasseurs.

Alors n'oubliez pas, vous jouez un rôle d'ambassadeur de notre passion et jouez donc un rôle primordial pour son avenir. Il est important d'ouvrir les bras à ces nouvelles personnes pour que prospère notre passion.

Résultats sur 5 ans, 2020 à 2025



5 millions de futurs chasseurs ?

Pour certains d'entre vous, avez pu découvrir les résultats de l'excellente étude IFOP diligentée par la FNC. Pour les autres nous allons essayer de vous la résumer au mieux.

L'étude parle notamment des personnes abandonnant la pratique de la chasse (la première cause étant la condition physique et la seconde étant le coût) qui voudraient pour la majorité reprendre la pratique.

Mais l'information capitale de cette étude est que 7% de la population Française serait intéressé pour passer le pas et rejoindre nos rangs. On parle tout de même de 3 à 5 millions de potentiels chasseurs selon l'IFOP !

Mais alors, quels sont les freins ?

- La peur de ne pas être accepté par les chasseurs qui ont la réputation d'un groupe fermé et peu accueillant.
- L'image négative autour des chasseurs
- La peur de ne pas assumer le statut de chasseur en société

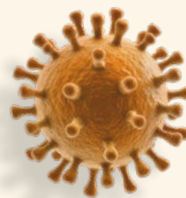


Pourtant la chasse reste attrayante selon les standards actuels de ce que les gens recherchent car il s'agit d'une passion :

- Avec un réel sentiment d'appartenance
- Avec un grand potentiel de déconnexion
- Permettant de « faire soi-même »
- Se pratiquant en pleine nature
- Qui va à contre-courant de la société de « zapping »

En bref, il est impératif que nous expliquions mieux ce qu'est la chasse au grand public et que nous ouvrons la porte aux personnes qui ne sont pas « comme nous » de prime abord.

Point sanitaire



Peste porcine africaine

A l'heure où nous écrivons ces lignes la France est toujours indemne de Peste Porcine Africaine. La situation en Europe reste problématique notamment en Europe de l'Est. La France se trouve peu à peu encerclée par les différents foyers.

Ensuite, en Allemagne les cas les plus proches en faune sauvage se situent à environ 70 km de la frontière.

En Italie, on constate une augmentation des cas dans le nord du Pays (*régions d'Emilie Romagne et de Toscane*), il semblerait toutefois que le front de progression se dirige vers l'Est. Rappelons quand même la détection d'un cas en 2025 à 60 km de la frontière.

Poursuivons sur l'Espagne, foyer apparu le 26 novembre 2025, ce sont déjà 232 sangliers (*40 déclarations*) positifs au 15 mars 2026. Là encore, les cas les plus proches sont situés à une petite centaine de kilomètres de la frontière.

C'est pourquoi la vigilance doit être maximale, notamment lors de vos retours de l'étranger et surtout de nous signaler immédiatement toute mortalité suspecte de sanglier.



De plus, la chasse du gibier d'eau, l'utilisation et le transport d'appelants ainsi que la chasse du gibier à plume en zone humide ont été interdits durant 30 jours après le dépeuplement.

Cet épisode doit rappeler à chacun que nous devons tout mettre en œuvre pour protéger les élevages en respectant notamment toutes les mesures de biosécurité.

peuvent transmettre la maladie. Les atteintes sont semblables à celles que nous connaissons avec la présence de nodules sur les testicules, les pattes ainsi que de nombreuses lésions parfois surinfectées au niveau de la face.

Nous n'avons eu aucun signalement dans notre département mais nous tenons à souligner le rôle essentiel des chasseurs, qui en agissant en sentinelle sanitaire, sont les premiers à détecter les mortalités et ainsi contribuer à la bonne connaissance des différents pathogènes circulant sur le territoire.

Dermatose nodulaire

La crise de la Dermatose Nodulaire a été très difficile pour nos exploitants agricoles, engendrant des contraintes et des pertes économiques considérables. Au niveau national, aucun cas n'a en revanche été détecté dans la faune sauvage.

Influenza aviaire hautement pathogène

Plusieurs cas d'Influenza Aviaire hautement pathogène ont été détectés dans la faune sauvage dans notre département et notamment des Grues Cendrée. En effet, cette espèce a été particulièrement touchée, 20 000 oiseaux sont morts en France et autant en Allemagne durant leurs trajets migratoires.

Un élevage situé sur la commune de Béréziat a été lui aussi touché, entraînant de ce fait une restriction importante de notre activité cynégétique dans un rayon de 10 km.

Botulisme

Vous en avez certainement entendu parler, la presse nationale s'en faisant largement écho, d'importantes mortalités dues au botulisme ont été observées dans l'ouest de la France avec là encore des milliers d'oiseaux touchés.

Un cas de botulisme a bien été identifié dans notre département mais avec des mortalités bien moindre. Les symptômes observés se caractérisent par une paralysie entraînant le plus souvent la mort par noyade ou détresse respiratoire.

L'apparition de la toxine est favorisée par l'augmentation de la température de l'eau, ainsi, les épisodes de canicules augmentent considérablement ce risque.

Myxomatose du lièvre

Courant 2025, des lièvres collectés dans les départements du Loir et Cher et de la Charente Maritime se sont révélés positifs à la myxomatose. Comme chez le Lapin de Garenne, ce sont les insectes piqueurs qui

La trichinellose

La trichinellose est une zoonose, ce qui signifie qu'il s'agit d'une maladie commune aux hommes et aux animaux. Ainsi, l'agent pathogène peut être transmis de l'un vers l'autre.

C'est une maladie grave causée par des nématodes du genre *Trichinella*, (*vers ronds parasites*), présente dans le monde entier. L'homme se contamine en consommant la viande infectée crue ou insuffisamment cuite, (*sanglier, cheval, porc, ours...*).

Les parasites ingérés peuvent alors se loger et se développer dans l'intestin provoquant des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et une fièvre élevée. Les larves atteignent ensuite les autres organes et notamment les muscles engendrant alors des maux de têtes, des

douleurs musculaires, un œdème de la face. Une atteinte cardiaque et/ou neurologique est également possible.

Le temps d'incubation est très variable mais se situe entre 2 et 15 jours.

Le traitement à base de corticoïdes et de chimiothérapie antiparasitaire est efficace s'il est précoce. En l'absence de traitement la trichinellose peut provoquer des complications parfois graves et laisser des séquelles.

Bien que les contaminations humaines soient rares en France, la vigilance lors de la consommation de viande de sanglier est primordiale.

Ainsi nous vous rappelons que :

- Seule la cuisson à cœur (*viande grise*, 71°C) est la méthode de prévention idéale.
- La congélation, ne détruit pas les larves de trichine.
- Lors de la fabrique de charcuterie (*saucisson sec, filet mignon séché...*) la salaison et la fumaison ne permettent pas de détruire ces larves.

Lors de cession par le chasseur à des ateliers de traitement, des commerces de proximités ou lors d'organisation de repas

d'association la recherche de larves de trichine est obligatoire.

Pour l'autoconsommation ou pour la cession au consommateur final, cette recherche n'est pas obligatoire mais est vivement conseillée pour des pratiques à risque (*transformation en charcuterie notamment*). L'information du consommateur final quant au risque de trichine est obligatoire.

La procédure des langues

Afin de faciliter ces recherches et mutualiser leur coût, la Fédération des Chasseurs de l'Ain organise des collectes de langue de Sanglier.

Ainsi les langues sont déposées au LDA 01 (*site Alimentec à Bourg en Bresse*). Vous pouvez également déposer les langues au siège de la FDC 01.

Voici la procédure à suivre :

- Donner des langues fraîches, (*pas de langue congelée*),
- Mise en sac sous vide, accompagnée du papillon détachable du bracelet,
- Remarquer le numéro du bracelet sur le sac,

- A déposer au siège de la FDC 01 ou au laboratoire dans un délai maximum de 5 jours après le prélèvement de l'animal,

- Un chèque d'un montant de 12 € est à adresser à la FDC 01, même si vous déposez vos langues directement au laboratoire.

Nous vous rappelons également qu'en attente des résultats :

- Aucune consommation de l'animal n'est possible (*foie, cœur...*),
- Aucun partage de venaison ne doit être effectué,
- Chaque animal ou morceau de l'animal est clairement et facilement identifiable, (*attention si plusieurs animaux sont prélevés au cours de la même partie de chasse mais que seuls certains animaux sont analysés, bien les séparer*).

Dès réception des résultats du LDA 01, la FDC 01 les transmettra au responsable de chasse par mail.

Ainsi depuis la mise en place de ces analyses dans notre département en 2011, ce sont quelques 2 832 analyses qui ont été réalisées. Toutes se sont avérées négatives, espérons qu'il en sera ainsi pour encore très longtemps.

Nous profitons du présent article pour vous représenter le tableau synthétique de la réglementation en matière de cession de la venaison et vous rappelons que la FDC 01 organise une formation examen initial du gibier sauvage, n'hésitez pas à vous inscrire.

Partage convivial de la venaison	Cession à des particuliers	Repas de chasse, repas associatifs	Vente directe sur le marché local (80 km de rayon)	Vente aux ateliers de traitement et négociants de gibier
Hors champ d'application de la nouvelle réglementation. Mais la responsabilité civile du chasseur reste entière	Dépeçage, plumaison et découpe possibles	-	Dépeçage, plumaison et découpe interdits	Dépeçage, plumaison et découpe interdits
	Pas d'obligation de traçabilité	Traçabilité obligatoire	Traçabilité obligatoire	Traçabilité obligatoire
	Pas d'obligation d'examen initial	Examen initial obligatoire	Examen initial obligatoire	Examen initial obligatoire
	Information trichine obligatoire	Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs	Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs	Contrôle trichine obligatoire effectué en atelier de traitement
	Bonnes pratiques d'hygiène recommandées	Bonnes pratiques d'hygiène recommandées	Bonnes pratiques d'hygiène obligatoires	Bonnes pratiques d'hygiène obligatoires

BIOSÉCURITÉ

LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

Tout chasseur joue un rôle primordial dans le contrôle des maladies communes aux animaux domestiques et aux animaux sauvages.



1 À LA CHASSE : DES RÈGLES D'HYGIÈNE SIMPLES À APPLIQUER !



Je lave mes vêtements de chasse régulièrement.



Je nettoie régulièrement mon véhicule (à l'intérieur comme à l'extérieur).



Je porte des gants quand je manipule du gibier. En cas de maladie, je signale à mon médecin que je suis chasseur.



Je nettoie mes bottes et mon matériel à l'eau savonneuse.

J'HABITE PRÈS OU DANS UNE ZONE DANS LAQUELLE UNE MALADIE CIRCULE EN FAUNE SAUVAGE :

JE RENFORCE LES RÈGLES D'HYGIÈNE



Je m'équipe de matériel de nettoyage, d'un pulvérisateur et de désinfectant.



Après avoir enlevé toutes traces de terre, boue, sang, par un bon nettoyage, je pulvérise du désinfectant sur mes bottes et bas de caisse.



En aucun cas, je ne pénètre ou fait pénétrer mon matériel de chasse, mon chien ni mon véhicule dans un élevage ou une basse-cour dans les 48 heures après la chasse.

2 JE CHASSE DANS UN SECTEUR CONCERNÉ PAR LA CIRCULATION D'UNE MALADIE DANS LA FAUNE SAUVAGE : LA CHASSE ET L'ELEVAGE DOIVENT ÊTRE STRICTEMENT SÉPARÉS



Je n'abandonne pas d'aliment d'origine animale dans la nature, je ne les donne pas non plus à manger à mon chien.



4 JE PARS CHASSER À L'ÉTRANGER : QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Je m'informe avant de partir sur le contexte sanitaire des zones dans lesquelles je souhaite me rendre.

En cas de voyage à proximité d'une zone dans laquelle une maladie atteint le gibier :

- Je n'emmène pas mes chiens
- Je ne ramène pas de venaison, ni de trophées
- Avant de rentrer, je nettoie tout mon matériel (véhicule, vêtements, couteaux, bottes...)



3 J'OBSERVE UNE MORTALITÉ ANORMALE : JE DONNE L'ALERTE !

Je contacte sans délai mon interlocuteur SAGIR si j'observe des mortalités ou des comportements anormaux. J'évite tout contact avec l'animal mort.



5 J'ACCUEILLE DES CHASSEURS DE L'ÉTRANGER :



J'échange avec eux sur la présence de dangers sanitaires éventuels dans la zone d'où ils viennent.



Je leur demande de ne pas venir avec leurs chiens



Je m'assure que leur matériel et leur véhicule ont été nettoyés avant leur arrivée et avant de rentrer chez eux.

Départ à la retraite de Jacky

Jacky RUAT est arrivé à la Fédération en 1988. D'abord agent technique en charge des dégâts de gibier il a fait durant sa carrière des milliers d'estimations. Il est ensuite devenu technicien en charge du secteur Bugey-Valromey puis des UG 9 et 10. Au fil des réorganisations l'UG 8 est venue s'ajouter à son secteur d'action.

Il fait partie des militants infatigables de la cause tant il passe de son temps à aménager le territoire et gérer les espaces au profit de la faune et particulièrement pour le petit gibier.

Nous le remercions sincèrement pour ces 38 années de carrière au service de la chasse et des chasseurs.

Jacky a également reçu une médaille lors de l'Assemblée Générale, le 25 avril à Saint-Vulbas, grandement méritée pour tout ce qu'il a fait pour notre belle passion.



Une nouvelle arrivée à la Fédération

Nous vous parlions du départ en retraite de Jacky (ci dessus) et qui dit départ, dit forcément nouvelle arrivée : il n'était pas question de laisser 3 UG orphelines.

Quand on dit nouvelle, ce n'est pas tout à fait exact. En effet, Alyssia Godebert, qui est donc la nouvelle technicienne des UGs 8, 9 et 10 connaît déjà un peu notre Fédération et notre département. Il y a deux ans elle avait effectué un stage dans nos murs durant lequel elle avait résidé à Rosy, certains d'entre vous ont pu la croiser par exemple lors des 30 ans de l'AFACCC01.

Après un BTS et une année de spécialisation « technicien cynégétique » en alternance chez nos amis de la FDC26 elle rejoint donc à nouveau l'équipe aindinoise !



Projet Hirondelles et Biodiversité



Cette année, nous avons participé au projet « **Hirondelles et Biodiversité** », porté par la FNC et financé par l'écocontribution. Ce programme a pour objectif de recenser et de favoriser la protection des hirondelles, des espèces aujourd'hui en déclin.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place. Des animations pédagogiques à destination des scolaires ont été

organisées, accompagnées d'actions concrètes telles que la fabrication et l'installation de nids artificiels, ainsi que la mise en place de bacs à boue facilitant la construction naturelle des nids par les hirondelles.

En complément, une mare a été créée afin d'améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité. Des actions de communication et de sensibilisation ont également

été menées pour encourager la participation des chasseurs au recensement des hirondelles.

Ces différentes initiatives contribuent à mieux connaître ces espèces et à favoriser leur présence au sein de nos territoires.



Interventions en milieu scolaire

Nouveau programme d'animations scolaires !

Cette année, grâce au projet d'éducation à la nature PREN, initié par la FRC et financé par l'écocontribution, les 12 départements de la région ont pu bénéficier d'une malle pédagogique complète.

Celle-ci comprend différents supports développés par les fédérations départementales en collaboration avec un bureau d'études, afin de faciliter l'animation scolaire.

Grâce à ce dispositif, nous avons pu proposer des animations scolaires entièrement gratuites sur plusieurs thématiques :

- Sur la piste des animaux de la forêt
- Les secrets du bocage
- Migr'Aventure
- Lors Explor'O : aventure en milieu aquatique

Nous continuons également à proposer notre animation « **La chasse aux déchets** », organisée à l'occasion des journées de ramassage J'aime la Nature Propre, permettant aux enfants de se sensibiliser à la notion de déchets tout en participant au nettoyage.

En complément, deux animations extérieures sont proposées pour valoriser nos sites :

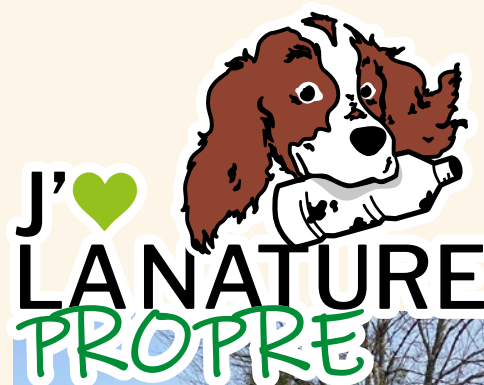
- Une chasse aux trésors sur les animaux de la forêt au Château de Rosy
- Une visite guidée du domaine de Vernanges, incluant l'observation de l'avifaune et des insectes présents sur le site

Ces animations ont permis d'intervenir dans 65 classes du département et de sensibiliser les enfants à nos thématiques environnementales.



J'aime la Nature Propre

6^{ème} Edition - 2026



L'édition 2026 de l'événement national « J'aime la Nature Propre », qui s'est tenue dans un contexte particulier : la période électorale, a parfois rendu la mobilisation et l'organisation plus complexes. Cependant, l'implication des chasseurs, bénévoles et des collectivités a permis la réussite de cette opération.

943 participants dont 255 enfants ont permis de collecter près de **120 m³** de déchets sur l'ensemble des **32 points de collecte** de notre département.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain adresse ses sincères remerciements à tous les participants. Plusieurs mairies ont également apporté leur soutien précieux en mettant à disposition des moyens de collecte et d'élimination des déchets.

Plusieurs écoles ont également souhaité participer à l'initiative et s'impliquer dans la sensibilisation des enfants à la préservation de la nature et au tri des déchets,

témoignant d'un réel intérêt pour cette démarche éducative et citoyenne.

A l'échelle nationale, la 6^{ème} édition fut également un grand succès avec 160 000 bénévoles mobilisés, 3 232 points de collecte et 17 000 m³ de déchets collectés.

Fort de cette nouvelle réussite et de l'engagement de l'ensemble des participants, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition. Nous espérons retrouver l'ensemble des chasseurs, bénévoles et collectivités encore plus nombreux l'an prochain afin de poursuivre ensemble cette action en faveur de la préservation de notre environnement et de nos territoires.



Interventions sur les ENS

Trois interventions ont été réalisées sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS), dont deux animations organisées en partenariat avec la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Ces animations ont porté sur la découverte de la faune des étangs et se sont déroulées sur les sites du domaine de Vernanges et du Chapelier (cf. page 26)



Événements pour le grand public

Un stand a été tenu les 18 et 19 octobre 2026 à l'occasion de l'événement **Les Poissons de la Dombes**. À cette occasion, plusieurs ateliers ont été proposés au public autour de la découverte des animaux de la forêt, de la reconnaissance des essences d'arbres et de la présentation des oiseaux.

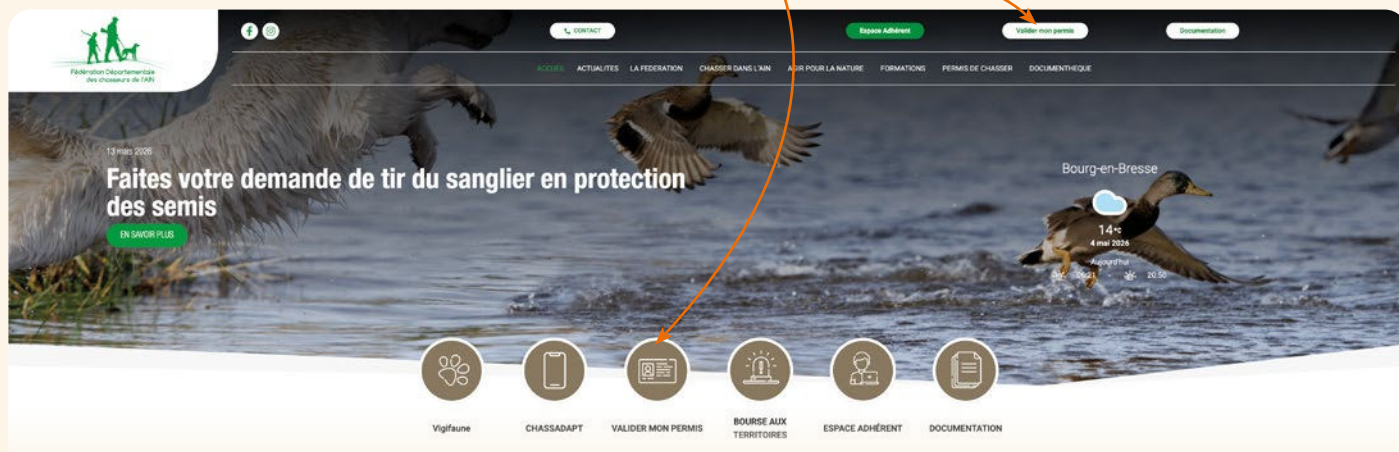
À la demande d'un centre de loisirs, une animation dédiée à la chasse a été organisée. Les participants ont pu découvrir les différents modes de chasse, les règles de sécurité associées ainsi que le rôle des chiens de chasse, avec la présence de chiots présentés par la société de chasse.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de restauration de zones humides menés par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, nous avons été sollicités pour intervenir auprès de deux classes de Malafretaz. L'animation s'est déroulée sur un site restauré à proximité de l'école et a permis d'aborder les thématiques du paysage, des mares, des haies et des corridors écologiques ainsi recréés.



Comment basculer du permis départemental à national ?

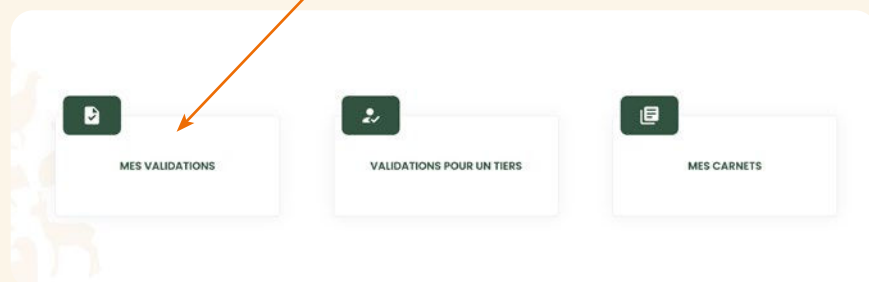
1. Une fois sur l'accueil de notre site internet : fdc01.fr
Cliquez sur **Valider mon permis**



2. Cette page va s'ouvrir, renseignez votre adresse **email** ainsi que votre **mot de passe**
Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe cliquez sur **"Mot de passe oublié"**

3. Cette nouvelle page s'ouvrira, aller tout en **bas à droite** et cliquez sur **Historique et Complément**

4. Ensuite, cliquez sur **Mes validations**



5. Vous allez retrouver votre validation en cours, vous n'aurez plus qu'à cliquer sur **Complément** en haut à droite et à procéder au paiement.

Favoriser les jeunes permis



Gwenaël MONAVON

Affût chasse de Groslée. Gwenaël a eu la patience d'attendre le bon moment pour faire un joli tir. Quelque temps plus tard, il réalise son premier chevreuil à l'affût également.



Maxence DALLARD

Mistral à la bécasse sur les terres de l'Ain, en couple.



Jessy SIGLER

Prélèvement d'un daguet de 127 kg, dans la société de chasse de la Gironnaise.



Gontran BENIER

Belle matinée de chasse entre copains.



Guillaume CHEVELU

Prélèvement d'un beau brocard de 25 kg sur la commune de Leyment le 28 février 2026 au matin.



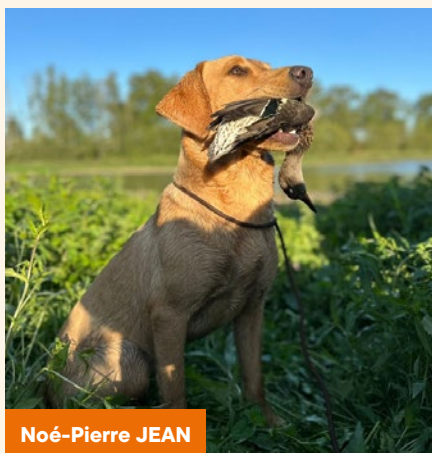
Clémence COPET

Premier triplé d'une jeune chasseresse, ainsi que son premier doublé.



Richard VERNAY

Prélèvement d'un magnifique brocard de 30 kg à Bolozon.



Noé-Pierre JEAN

Sarcelles des Dombes avec ma fidèle labrador de travail Victory.



Camille GROBBOIS

Un moment convivial intergénérationnels autour de ce sanglier de 188 kg prélever sur la commune de Journans en Août 25



Damien MOIROUX

La plus belle des ouvertures 14 septembre 2025. Prélèvement d'un sanglier Isabelle, 132 kg.



David PERRET

Lucas 10 ans fait partie de la 4e génération d'une famille de chasseurs aux chiens courants à Meillonas. Un véritable partage d'amour du chien et de la chasse avec son père et son grand-père.

Le suivi loup & lynx



Votre Fédération continue de s'impliquer dans le suivi de la colonisation du loup dans notre département.

Elle siège au comité départemental loup/lynx animé par la Préfecture. Cette instance est un lieu d'échanges sur les actualités liées aux deux grands prédateurs présents dans l'Ain. L'Office Français de la Biodiversité qui pilote le Réseau loup/lynx nous présente les dernières estimations d'effectifs loup, le résultat des suivis issus des différents contributeurs (90 indices de présences transmis à l'OFB en 2025). Cette instance permet aussi de faire le bilan des actes de prédation recensés par la Direction Départementale des Territoires.

Les estimations d'effectifs nationaux à la suite du dernier bilan de suivi pour l'année 2025 donne entre 989 et 1187 individus, en moyenne 1082, les effectifs semblent se stabiliser (Source OFB – Site loupfrance.fr). Cette estimation est la base de calcul pour fixer le quota de prélèvement possible lors des tirs de défense pour les troupeaux subissant des attaques. Ce quota s'élève à 19% de cet effectif estimé pouvant passer à 21% en cours de campagne si le quota de base ne permet pas d'atteindre totalement les objectifs de défense des troupeaux.

L'aire de présence de l'espèce à l'échelle nationale a largement progressée pour atteindre : **59 800 km²** (Voir cartes)

Dans l'Ain, en 2025, ce sont 29 actes de prédateurs pour laquelle la responsabilité du loup n'est pas exclue pour plus de 80 animaux tués.

La Fédération maintien pour la deuxième année son partenariat technique avec la Cellule Professionnelle Prédation de la Chambre d'Agriculture. 31 sites sont équipés d'un piège photo et le suivi est assuré par des bénévoles (agriculteurs, chasseurs, louvetiers...).

Ce dispositif a permis en 2 ans d'identifier 59 événements loup et 205 événements lynx auxquels s'ajoutent les observations réalisées dans le cadre du programme ECOLEMM : 31 événements loups et 135 événements lynx sur la même période.

En octobre 2025 deux loups sont pris en photo ensemble sur la commune de Plateau d'Hauteville après plusieurs années d'observations d'un individu isolé.

La Fédération souhaite continuer à contribuer à une meilleure connaissance de ces espèces par le suivi de l'aire de présence. Ces espèces ont des interactions indéniables avec les espèces chassables. L'activité de prédation de ces espèces sur les populations de gibier et les évolutions comportementales possibles se traduiront certainement dans l'évolution de nos indicateurs de suivi que sont les indices de changement écologique (ICE) il est donc indispensable que nous suivions cela au plus près afin d'en mesurer l'impact.

L'enjeu est donc grand de connaître au plus près la présence de ces prédateurs sur vos territoires. Vous contribuerez grandement à la bonne gestion des espèces de grand gibier en transmettant à la Fédération les informations dont vous disposez sur ces espèces. Nous vous invitons à rejoindre un réseau de sentinelles au plus près de vos territoires qui transmettront les photos issues de vos pièges photos, les observations réalisées lors de vos déplacements sur vos territoires ou encore les actes de prédateurs de vous pouvez rencontrer.

L'application Vigifaune permet aussi de signaler les observations de grands prédateurs et les actes de prédation. Très important : si vous disposez d'une photo pensez à bien l'importer dans l'application, c'est ce qui permet de valider à 100% l'observation.

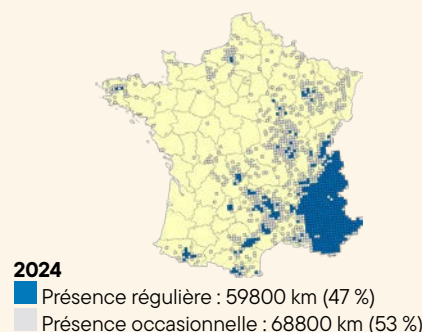
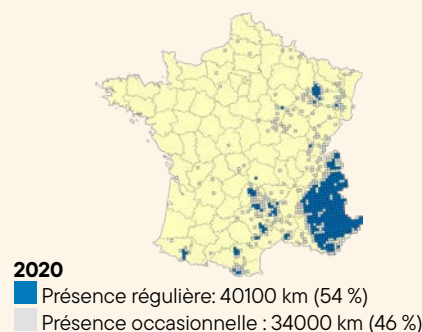
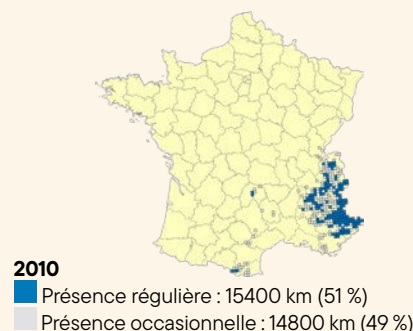
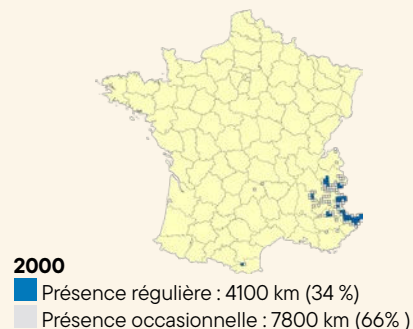
Vigifaune en 2025 :



Loup : 11 indices de présence, 21 observations visuelles

Lynx : 6 indices de présence, 18 observations visuelles

Cette année, deux techniciens de la Fédération ont rejoint une équipe de personnes pilotées par l'OFB pour le suivi hivernal du loup avec une prospection coordonnée pour rechercher des indices de présence : pistes et/ou matériel génétique (excréments, poils, urine).



Conférence de Louise MONIN

Louise MONIN a réalisé sa thèse en sciences humaines et sociales au sujet des interactions entre le lynx, ses proies et les humains dans le massif jurassien (*Ain, Jura, Doubs*) depuis novembre 2020.

Elle a été recrutée par les FDC de l'Ain et du Jura et encadrée par l'Université Paris-Nanterre et le Centre National de la Recherche Scientifique, grâce aux financements de la Région AURA, du Conseil Départemental de l'Ain, la Fondation François Sommer et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie.

Après 6 années de travail et 156 personnes interviewées, ses résultats ont été présentés à la Fédération le 9 mars dernier devant une centaine de personnes.

Nous pouvons retenir la mise en évidence de deux groupes d'acteurs avec les « **utilitaristes** » (*chasseurs, éleveurs, etc.*) d'un côté et les « **protectionnistes** » (*associations parcs naturels, etc.*) de l'autre. Même si certaines personnes sont communes aux deux groupes, ces deux entités ont des visions différentes des connaissances et du savoir propre à la faune locale et de la place de l'humain dans cet environnement.

La thèse met notamment en évidence que les « **utilitaristes** » auront tendance à utiliser des connaissances de terrain tandis que les « **protectionnistes** » feront plus facilement appel à des connaissances bibliographiques, parfois acquises dans un contexte international. Ces divergences créent un langage



différent entre les acteurs, ce qui complexifie l'échange autour de la perception des prédateurs, de leurs interactions avec les activités humaines et la faune locale.

Ces divergences se répercutent, voire trouvent leurs origines, sur la question de la gestion de la vie et de la mort des animaux et du droit que s'accorde les humains sur le sujet.

Dans un contexte d'amélioration de la coexistence entre les humains et les animaux, cette thèse universitaire apporte un regard nouveau sur ces conflits.





PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Protection et Gestion de
l'Environnement
Unité Nature

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ

**fixant le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux à prélever dans le cadre de la campagne cynégétique 2026-2027
pour les espèces de grand gibier soumises à plan de chasse dans le département de l'Ain**

Le préfet de l'Ain,

Vu le livre IV, titre II du Code de l'environnement, notamment les articles L.425-6, L.425-8 et R.425-2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction d'animaux nuisibles et à la reprise de gibier vivant dans le but de repeuplement ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 1986 modifié relatif aux plans de gestion cynégétique approuvés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2024 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2024-2030 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2026 relatif à la campagne cynégétique 2026-2027 dans le département de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2024 approuvant les unités de gestion cynégétique du département de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2025 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires ;

Vu la décision du 23 décembre 2025 du directeur départemental des territoires portant subdélégation de signature en matière de compétences générales ;

Vu l'avis favorable du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ain en date du 19 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 19 février 2026 ;

Vu la mise en ligne du projet d'arrêté effectuée du 4 mars 2026 au 24 mars 2026 inclus dans le cadre de la loi sur la participation du public ;

Vu l'absence de contribution dans le cadre de la consultation du public susvisée ;

Considérant la nécessité d'une gestion équilibrée des espèces Chevreuil, Chamois, Cerf et Daim ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 – Cadre général

Les plans de chasse applicables aux espèces Chevreuil, Chamois, Cerf et Daim sont fixés pour la saison cynégétique 2026-2027 et sont arrêtés dans le respect des fourchettes d'attributions minimales et maximales déterminées pour chaque massif cynégétique (cf. article 2 du présent arrêté).

Article 2 – Prélèvements minimaux et maximaux

Les nombres minimum et maximum d'animaux des espèces de grand gibier soumis à plan de chasse à prélever pour la saison cynégétique 2026-2027 sont fixés pour chaque massif cynégétique ainsi qu'ils figurent dans le tableau suivant :

Unités de gestion (massifs) cynégétiques		Chevreuil		Chamois		Cerf		Daim	
		Prélèvements		Prélèvements		Prélèvements		Prélèvements	
		minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
1	Val de Saône Nord	227	500	-	-	-	-	0	10
2	Val de Saône Sud	165	360	-	-	0	100	0	50
3	Dombes	325	715	-	-	0	20	0	25
4	Bresse	370	820	-	-	-	-	0	10
5	Revermont	155	341	8	18	-	-	0	10
6	Côtière	260	573	1	10	0	10	0	10
7	Oyonnax	152	335	15	33	28	61	0	10
8	Hauteville	155	341	24	50	16	33	0	10
9	Bas Bugéy	157	345	18	40	14	30	0	10
10	Valromey	108	238	12	27	56	125	0	10
11	Michaille	125	280	18	44	34	75	0	10
12	Pays de Gex	95	209	43	94	92	203	0	20
Département		2 296	5 057	139	316	240	657	0	185

Article 3 – Bilan des prélèvements

D'ici le 31 mars 2027, le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ain adresse au directeur départemental des territoires :

- un bilan des prélèvements des espèces visées par le présent arrêté, par unité de gestion cynégétique ;
- un rapport sur les dégâts de gibier dans le département.

Ces documents sont présentés en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Article 4 – Voies de recours

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon, y compris par voie électronique via le site www.telerecours.fr.

Article 5 – Exécution et publications

Le directeur départemental des territoires, les maires, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain, le directeur départemental de la police nationale, les lieutenants de louveterie, les agents assermentés de l'office national des forêts et les agents de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs et affiché par les soins des maires dans chaque commune.

Fait à Bourg en Bresse, le 2 avril 2026

Par délégation du préfet,
Le directeur,

Signé : Vincent PATRIARCA

Miradors



Dans sa volonté constante de maintenir des actions de chasse sécurisées pour tous, la Fédération mène différentes actions. Que ce soit de l'aménagement des territoires avec des postes de tir surélevés, ou encore des formations, les mettant en avant comme outils indispensables dans certaines situations.

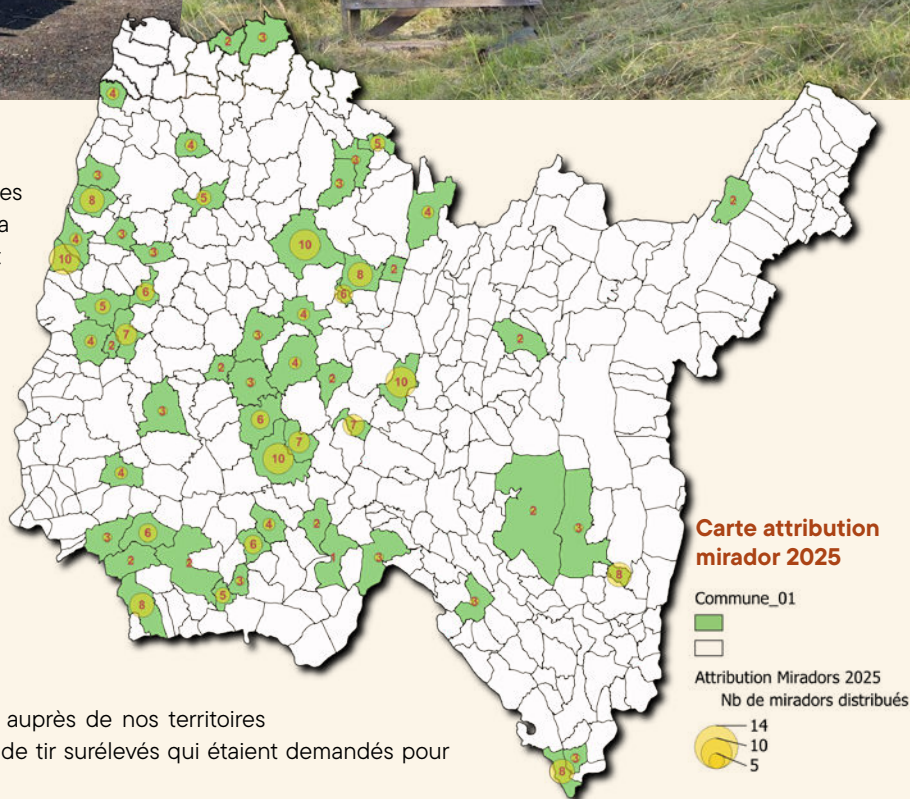
Les conventions pluriannuelles d'objectif signées avec le Département de l'Ain et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent cette démarche globale pour la sécurité à la chasse en aidant financièrement nos territoires à s'équiper en postes de tirs surélevés.

« Une forte demande »

Au cours de l'année 2025 après une enquête auprès de nos territoires adhérents, ce sont encore près de 400 postes de tir surélevés qui étaient demandés pour une disponibilité de 280 unités.

Le choix a été fait, encore une fois, de faire profiter de cette action au plus grand nombre en diminuant les attributions individuelles.

Nous avons pu équiper 61 territoires sur 58 communes pour un montant global de 30 000€



« Augmenter l'offre »

À la suite des échanges avec nos partenaires financeurs, et aux vues de l'importance de toujours faire plus pour la sécurité, le choix a été fait d'augmenter le nombre de miradors distribués en 2026. Cette année 520 unités seront mises à disposition des adhérents de la Fédération.

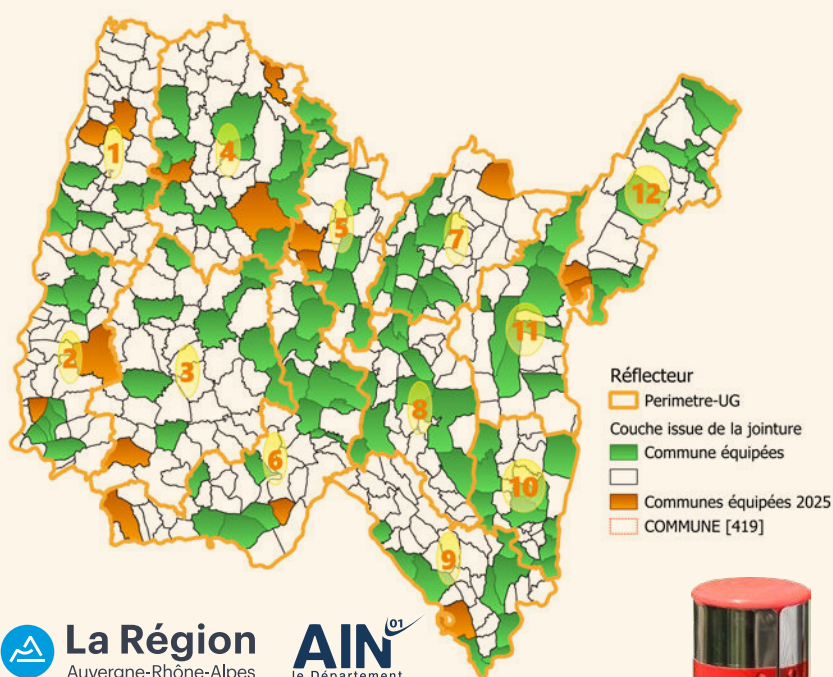
Réflecteurs

En 2025, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain poursuit sa politique de développement et de préservation du patrimoine cynégétique en partenariat avec le Département de l'Ain et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Elle a conventionné avec 14 territoires de chasse pour la mise en place de réflecteurs sur des tronçons accidentogènes.

Les réflecteurs anticollisions permettent de préserver la faune sauvage des collisions avec les véhicules et augmentent par conséquent la sécurité routière.

En 2025, 11 kilomètres de bordure de route ont été équipés et font l'objet d'une convention avec le Département de l'Ain.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AIN
le Département



RAPPEL :

Pour tous les gestionnaires de tronçon, il est impératif d'enlever les réflecteurs deux fois par an lorsque les services d'entretien des routes en font la demande en vue du broyage des accotements. Il est aussi essentiel d'assurer le suivi et l'entretien des tronçons, notamment de relever les piquets qui auraient pu tomber.

VIGIFAUNE

On ne peut pas parler des réflecteurs et des collisions routières sans parler de notre application Vigifaune, l'outil essentiel pour mettre en évidence les zones à enjeu.

Les données collectées par cet outil permettent à l'échelle régionale et même nationale de définir des points noirs concernant les ruptures de continuité écologique liées aux différentes infrastructures.

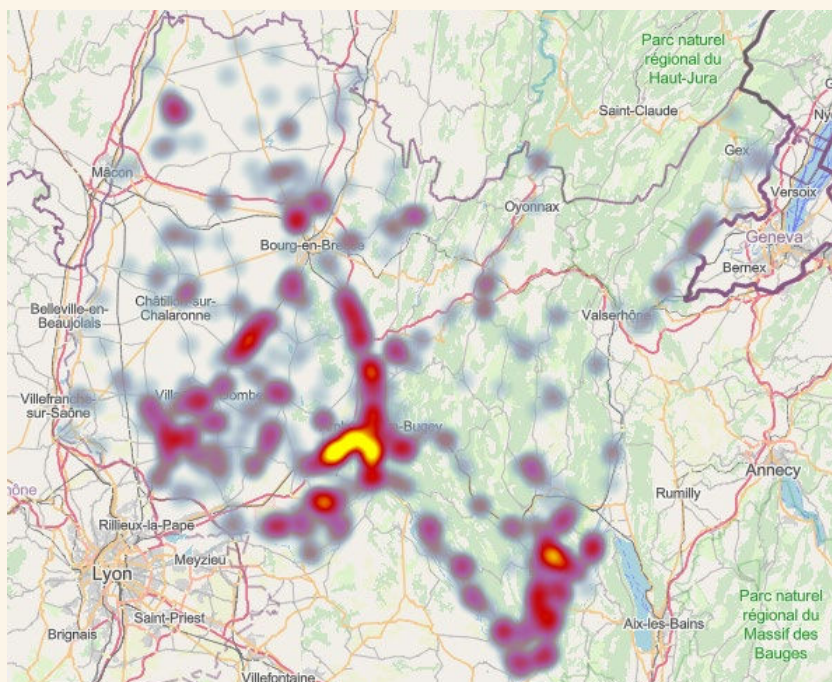
L'idée étant à terme d'engager des travaux pour les résorber et permettre à la faune de mieux circuler en limitant les risques de collision.

L'application Vigifaune permet aussi de recenser la présence d'espèces ou d'indices de présence mais aussi de déclarer les dommages causés par les espèces prédatrices et déprédatrices.

L'application se développe et permet maintenant d'ouvrir des comptes pour des structures départementales qui auraient la possibilité d'alimenter la base globale et disposer d'un accès à toutes les données collectées par ses collaborateurs.

Quelques chiffres :

**740 collisions recensées en 2025
par 243 contributeurs**





AU COL VERT

Amurerie fondée
en 1931

Philippe Mouchet armurier diplômé de l'École de Saint-Etienne

ATELIER : TOUTES RÉPARATIONS • VENTE ET MONTAGE D'OPTIQUES • RÉGLAGE AU TIR
• ARMES DE CHASSE ET DE TIR • MUNITIONS CHASSE ET TIR • VETEMENTS • JUMELLES
• COUTELLERIE • CADEAUX

PROMOTION SUR LES ARMES

~~2790,00 €~~
2690,00 €



BENELLI Raffaello Black Advance Impact
12/76 71 cm

~~2790,00 €~~
2690,00 €



BENELLI Raffaello Black Advance Impact
12/76 71 cm

Distributeur des plus grandes marques : Aimpoint, ATA, Beretta, Bettinsoli, Blaser, Browning, Bushnell, Chapuis, CZ, Fair, Fob, Hawke, Huglu, Kahles, Merkel, Nikko Stirling, Nikon, Norma, Pierre Artisan, Remington, RWS, Sauer, Sako, Sellier & Bellot, Swarovski, Tikka, Verney Carron, Winchester, Zeiss, etc ...

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

2 boulevard Edouard Herriot - 01000 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 23 12 50 - aucolvert@orange.fr

Clinic Armes



Armurerie spécialisée en chasse et tir dans l'Ain

**Offre spéciale nouveaux
chasseurs**

Un cadeau surprise
pour l'achat de votre premier équipement

Sur présentation de ce magazine

269 rue de l'Agriculture
01330 Villars-Les-Dombes

04 78 28 09 32

www.clinic-armes.fr

Agribiodiv

Le programme **AGRIBIODIV** vise à encourager la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité afin de restaurer et renforcer les habitats naturels au sein des paysages agricoles.

Pour la deuxième année consécutive, cette initiative est portée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain et soutenue financièrement par le Conseil Départemental de l'Ain, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'écocontribution (OFB et FNC).

Haies, mares, bosquets, intercultures ou jachères fleuries : autant d'aménagements qui participent concrètement à la richesse des paysages et à la préservation de la biodiversité.

Cette année, le programme a pris une nouvelle ampleur. Plus de **8 km de haies** ont été plantés, **1,90 hectare de bosquets** ont vu le jour, **quatre mares ont été créées et une autre restaurée**. Côté couverts végétaux, l'initiative a également permis le semis de **260 hectares d'intercultures** et de **10 hectares de jachères fleuries**, autant d'aménagements favorables au développement de la biodiversité et de la faune sauvage.

Bonne nouvelle : le programme **AGRIBIODIV** est reconduit en 2026, avec la poursuite des aménagements déjà mis en place.

Les conditions d'éligibilité restent inchangées. Tous les porteurs de projet peuvent ainsi déposer une demande, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Le dispositif peut financer jusqu'à **80 % du coût des aménagements**.

Pour les plantations de haies, la réalisation des travaux reste à la charge du porteur de projet ; le programme prend en charge **les plants ainsi que, le cas échéant, les protections et les paillages**.

Les gestionnaires volontaires sont donc invités à s'engager dans cette démarche afin d'améliorer la qualité des paysages de leur territoire et de préserver des habitats naturels favorables à l'ensemble de la faune sauvage.



Bosquets Bouligneux



Haie Dagneux



Haie St. Trivier



Haies Lhuis



Mare Grieges

Sensibilis'haie

Planter une haie, c'est recréer un refuge pour la biodiversité, protéger les sols et redessiner les paysages agricoles. C'est tout l'objectif de **Sensibilis'haie**, une opération participative et citoyenne lancée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Ce programme, financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du dispositif d'écocontribution, s'adresse aux collectivités territoriales. Le principe est simple : la FNC met à disposition des communes **des kits de plantation de haies prêts à l'emploi**, comprenant jeunes plants et matériel nécessaire. En échange, les collectivités s'engagent à **assurer la bonne gestion et la préservation des haies sur le long terme**.

Une participation dans l'Ain

Cette année, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain (FDC01) s'est pleinement engagée dans le dispositif. Grâce à cette mobilisation, **six kits de**

haies ont pu être distribués à plusieurs communes du département.

Les plantations ont ainsi été réalisées à Beaupont, Dagneux, Loyettes, Chazey-sur-Ain, Divonne-les-Bains et Montceaux. Dans chacune d'elles, élus, habitants et bénévoles se sont retrouvés autour d'un même objectif : **planter ensemble pour la nature**.

Les enfants au cœur du projet

L'une des forces de **Sensibilis'haie** réside dans sa dimension pédagogique. Dans plusieurs villages, **les écoles ont participé activement aux plantations**. Équipés de pelles et encadrés par les élus et les chasseurs, les élèves ont découvert concrètement le rôle essentiel des haies : abriter la faune, favoriser la pollinisation, limiter l'érosion des sols ou encore créer des corridors écologiques.

Au-delà de l'action environnementale, ces chantiers participatifs deviennent ainsi **de véritables moments de sensibilisation et de transmission**.



La Jussie, une espèce exotique envahissante.

La Jussie est une espèce végétale aquatique envahissante qui constitue une menace pour nos étangs, la biodiversité locale, les activités cynégétiques et piscicoles. La Fédération des chasseurs est agréée au titre de la protection de la nature, elle travaille entre autres, pour la préservation des milieux naturels qui composent vos territoires de chasse. Ainsi, nous sommes engagés avec le Département, la Communauté de Commune de la Dombes et la FREDON Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du plan départementale de lutte contre la Jussie.

Les nuisances occasionnées par leur présence sont nombreuses : compétition avec les espèces locales et monopolisation des ressources, altération de la qualité de l'eau, menace pour les activités humaines (pisciculture, chasse, baignade, navigation), diminution ou blocage de l'écoulement des eaux. La Jussie est rapidement capable d'obstruer un milieu, elle se développe de manière tellement dense que la masse d'eau finit par disparaître complètement.

Que faire si vous découvrez de la Jussie ?

Il est important d'alerter rapidement un organisme compétent en la matière afin de planifier des opérations de lutte contre cette plante (arrachage manuel, lutte mécanique, mise en assec ...). Les solutions de lutte envisagées dépendent de nombreux facteurs et il est important de se faire accompagner. La FREDON, un syndicat de rivière, la fédération de pêche, l'OFB, la DDT, votre Fédération sont autant d'organismes qui sauront vous accompagner et traiter votre signalement.

Plus d'information sur : www.fredon.fr/aura

Source : (Plaquette de la FREDON)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Des feuilles alternes : insérées une par une sur la tige, en alternance gauche/droite.



Des nervures blanches, des feuilles aux formes variables, des fleurs jaunes à 5 pétales



Des formes diverses : rampantes, aquatiques, érigées en buisson, prostrées au sol...



Autres caractéristiques parfois visibles : capsules de graines et pneumatophores...



ENS : Espaces Naturels Sensibles

Ces dernières années, la Fédération, avec un important soutien financier du département mais également de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution, a entrepris la restauration des milieux de l'Espace Naturel Sensible de Vernanges.



Après plusieurs interventions pour la reconquête des milieux ouverts, 13 ha de prairie et zones humides ont été réouverts, les travaux se poursuivent avec la restauration des infrastructures piscicoles.

Deux premiers étangs, Rat et Grange Volet ont été vidés ce printemps et vont faire l'objet d'un curage et d'une stabilisation des chaussées dès cette année avec la volonté de remettre en exploitation piscicole fin 2026. Il est prévu de faire de même en 2027 pour les étangs Vernanges et Biscoux. Il est également programmé de couper la végétation ligneuse en périphérie de l'étang grange volet pour permettre un retour de la roselière et de la jonchaie en périphérie, ce qui rendra l'étang plus attractif pour la nidification.

Toutes ces actions visent à retrouver sur ce site la diversité des milieux dombistes, étangs, forêt, prairie en bord d'étang, roselière...

Depuis la réalisation de ces aménagements qui, certes, ont pu créer de l'incompréhension par leur impact visuel et la taille des engins nécessaires à la réalisation de ces travaux, le calme est revenu, la nature a repris ses droits et la faune a repris possession des lieux.

Avec la discrétion qui s'impose, on peut de nouveau observer, Fuligule milouin, Nette rousse, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Grande aigrette, Vanneau huppé ou encore Bécassine des marais... Nous vous invitons à rester sur les chemins communaux et à distance des oiseaux pour limiter le dérangement. Avec une paire de jumelle ou une longue vue, il est possible de réaliser de belles observations sans déranger les animaux.

En ce qui concerne notre deuxième site ENS, l'étang Chapelier à Versailles, ce dernier a vu la suppression d'un observatoire vétuste avec des possibilités d'observation limitées. En revanche le second observatoire, lui, a été rénové et équipé d'un toit, ce qui fera gagner en confort les observateurs et assurera une meilleure longévité de l'équipement. Vous pouvez profiter de ces équipements mais sachez que cet étang sera en année d'assec en 2027. Ce sera d'ailleurs l'occasion de réaliser de l'entretien sur les

rives. Des coupes d'arbres sont prévues pour permettre un développement de la végétation hydrophyte favorable à la faune aquatique.

Ces sites remarquables accessibles au public permettent d'observer la faune dombiste et plus particulièrement les oiseaux d'eau. Les observatoires ont été rénovés récemment afin de faire des observations tout en préservant la tranquillité de la faune. Ces sites sont également utilisés par la Fédération lors d'animations tout public vous permettant de découvrir les différents usages liés aux étangs (pisciculture, chasse) et aussi de se familiariser avec les différentes espèces présentes.

En parallèle de ces actions, les gestionnaires d'ENS en Dombes (OFB, Fondation Pierre Vérots, Communauté de Communes de la Dombes), sous l'égide du Département de l'Ain, travaillent à la rédaction d'un plan de gestion commun à tous les sites. Les différents objectifs seront déclinés dans des fiches actions qui pourront être mises en œuvre au besoin, en fonction des enjeux de chaque site.

De plus, la Fédération met en place des suivis anatisés notamment pour mesurer l'attractivité des sites pour ces espèces et l'impact des restaurations sur leur fréquentation.

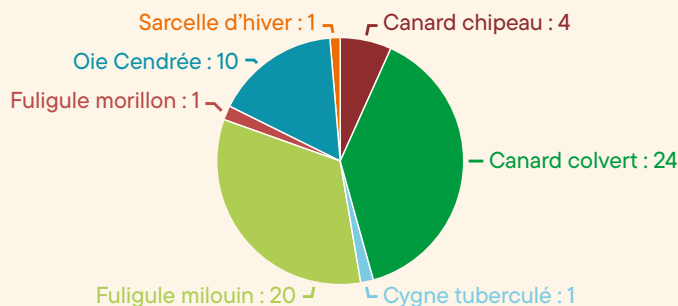
Ces suivis consistent notamment à recenser les couples nicheurs au printemps.

Nous vous rappelons que toutes les informations sont intéressantes. Vous pouvez donc participer en comptant les étangs dont vous avez la gestion. En nous transmettant les résultats, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Nous vous invitons aussi à être vigilant sur la présence d'oiseaux bagués, un retour d'information rapide notamment via Vigifaune nous serait très utile.

Max de Nbr. Individu par Espèce

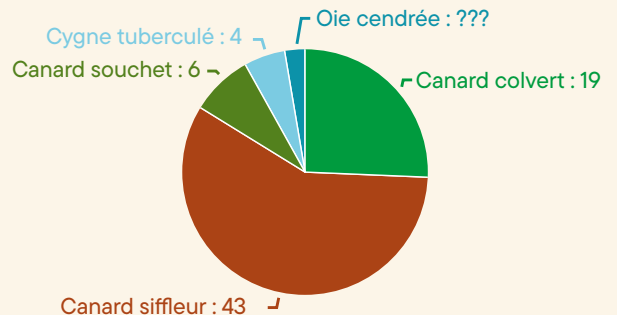
SOEN



Lieux : Biscou, Grand Vernange, Petit Vernange, Rat

Max de Nbr. Individu par Espèce

SOEN



Lieux : Le chapelier

Ensuite il s'agit de compter le nombre de nichées présentes par espèce et estimer la survie moyenne des jeunes jusqu'à l'envol.

En parallèle, la Fédération intègre un programme de recherche de l'OFB sur la dynamique des populations de canards plongeurs. Au moyen d'opérations de baguage, nous souhaitons suivre individuellement des femelles nicheuses pour connaître la survie des jeunes, leurs déplacements et les lieux d'élevage. Les oiseaux bagués seront équipés d'une marque nasale avec un code individuel augmentant les chances de recapture (observation) pour permettre de suivre les déplacements de ces oiseaux et estimer leur survie. Nous vous invitons à nous faire part de toute observation d'individus marqués sur vos étangs. Nous suivons aussi les effectifs hivernants sur les étangs de Vernanges et Chapelier et quelques étangs dont les propriétaires nous laissent l'accès. Nous vous invitons à constituer un réseau de compteurs. Si vous souhaitez participer à ce suivi sur vos étangs, il s'agit de compter une fois par semaine au printemps avant et après la nidification et une fois par mois en période hivernale.

La réussite de ce suivi repose sur la bonne transmission de vos observations (oiseaux vus sur vos étangs, collecte d'ailes d'oiseaux prélevés à la chasse) et un bon nombre d'oiseaux équipés.

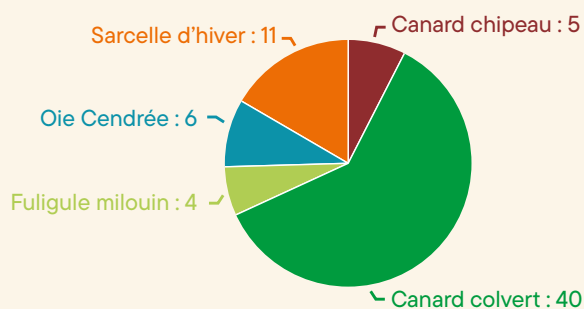


Canne baguée

Actualité : Une femelle Fuligule milouin baguée l'année dernière sur un étangs de la fondation Pierre Verot a été observée sur l'étang Biscoux en mars 2026.

Max de Nbr. Individu par Espèce

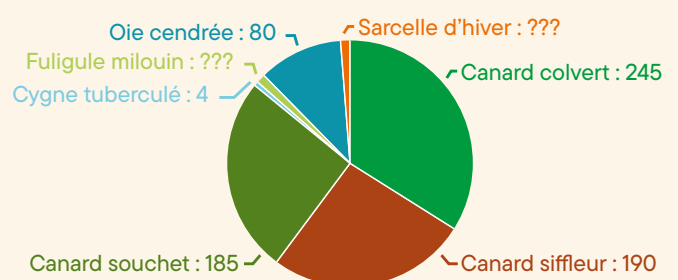
SOEH



Lieux : Biscou, Grand Vernange, Petit Vernange, Rat

Max de Nbr. Individu par Espèce

SOEH



Lieux : Le chapelier

Bécasse : dans les coulisses d'un suivi essentiel

Discrète, nocturne, insaisissable... la bécasse des bois fascine autant qu'elle interroge. Pour mieux comprendre cette grande migratrice et garantir une chasse durable, scientifiques et chasseurs unissent leurs efforts autour d'un outil clé : **le baguage**.

Le Réseau Bécasse (OFB, CRBPO), en lien avec les Fédérations de Chasseurs et les associations spécialisées ont en charge l'organisation et la gestion de ces opérations d'identification.

Dans l'Ain deux bagueurs FDC, deux bagueurs OFB et un bénévole s'investissent pour mener à bien ces baguages nocturnes.



Deux suivis complémentaires

Le suivi de la bécasse repose sur deux rendez-vous incontournables :

- **Au printemps**, place aux enquêtes **croule** : ce vol nuptial du mâle, repéré au crépuscule, permet d'estimer les populations nicheuses. Dans l'Ain, **15 sites** seront suivis en 2026.
- **D'octobre à mars**, les bagueurs entrent en action. Capture, identification, remise en liberté : chaque oiseau bagué devient une source précieuse d'informations.

Avec près de **170 000 bécasses baguées en France**, ainsi que 40 000 reprises et contrôles, c'est tout simplement la plus grande base de données au monde sur l'espèce.

Ces dernières années 10 000 à 11 000 Bécasses ont été baguées chaque saison.

Pourquoi baguer ?

Derrière chaque bague, une mine d'informations :

- **Suivre les migrations** et mieux connaître les itinéraires empruntés

- **Évaluer les populations** et leur évolution
- **Comprendre les habitats** et les conditions de survie

Ces données alimentent directement la gestion adaptative de l'espèce, pour concilier connaissance, préservation... et pratique de la chasse.

Dans l'Ain : des résultats concrets

Saison 2024-2025 :

- 319 contacts sur le terrain
- 92 bécasses baguées
- 5 contrôles
- 68 heures de prospection nocturne

Un investissement conséquent pour mieux décrypter les comportements de cette espèce.

Les chasseurs, acteurs clés pour le suivi de l'espèce

Le dispositif de suivi repose sur un maillon essentiel : « **vous** », premiers utilisateurs de l'espace rural.

La récupération et la transmission des bagues permettent d'enrichir les données et de retracer la vie des oiseaux. Sans cette mobilisation collective, le suivi serait incomplet.

Vous trouvez une bague ?

Notez et transmettez :

- Le numéro de la bague (+ photo si possible)
- La date et le lieu précis
- Le poids de la Bécasse.
- Vos coordonnées

Fédération des chasseurs de l'Ain
contact@fdc01.fr – 04 74 22 25 02

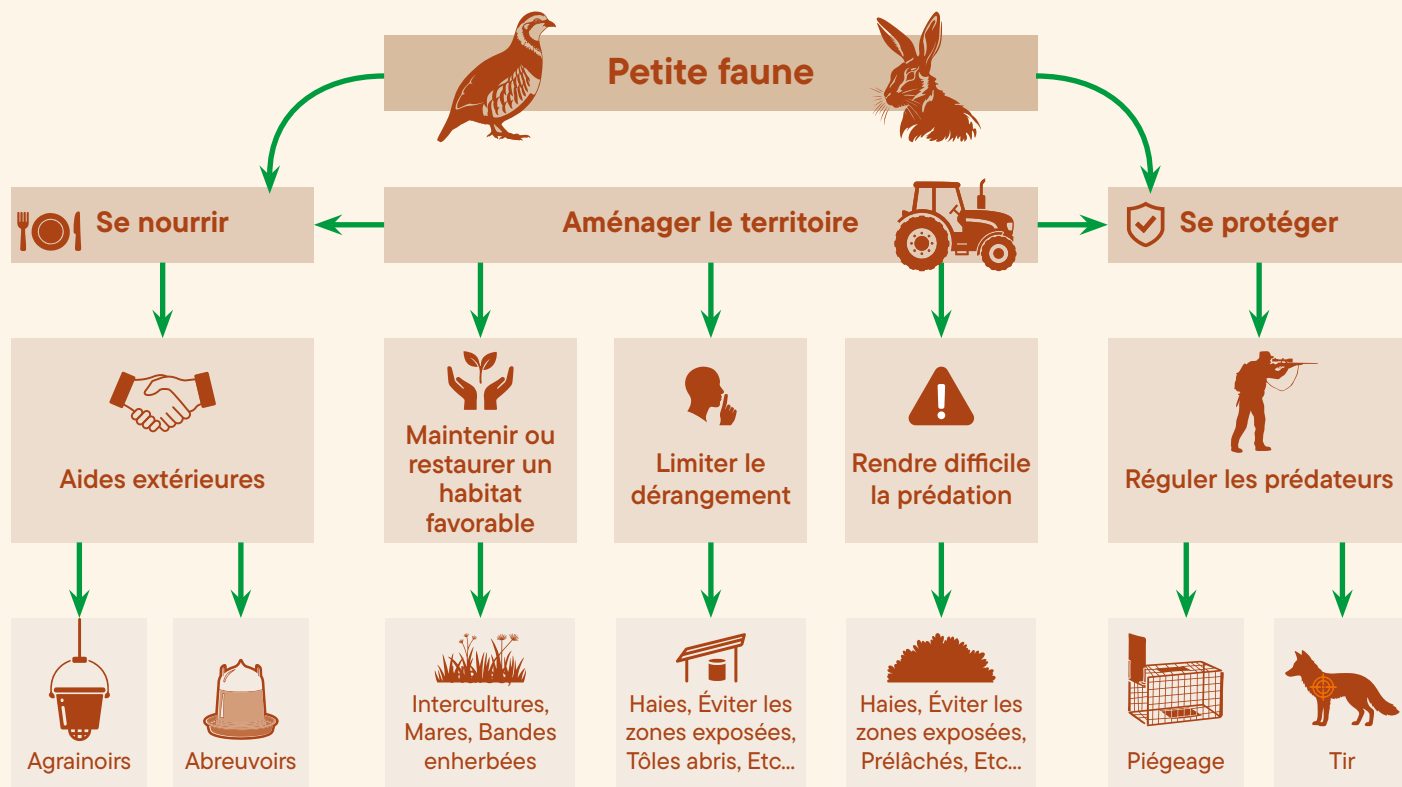
Chaque bague compte !

L'essentiel à retenir

Le baguage est bien plus qu'un outil scientifique : c'est un **levier essentiel pour comprendre, gérer et préserver** la bécasse tout en pérennisant sa chasse. Une démarche collective où **chaque acteur de terrain a un rôle à jouer**.

Tutoriel pour aménager le territoire

Pour toute demande spécifique d'aménagement ou pour tout projet de renforcement des populations de petit gibier vous pouvez compter sur l'expertise de votre Fédération.



ARMURERIE

Nature Ain'pact

7 Chemin de Thol
01510 Artemare
04 79 81 31 40
www.nature-ainpact.fr
contact@natureainpact.fr

-15% SUR TOUTES LES CHAUSSURES

CRISPI
DIOTTO
STAGUNT
ZAMBERLAN

GRAND CHOIX D'ARMES NEUVES ET D'OCCASION
REGLAGE SUR PLACE EN TUNNEL DE TIR

OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS ET NON CUMULABLE

CROQUETTES OWNAT
EQUIPEMENT POUR CHIEN DE CHASSE

ownat natural
ownat natural

ARMURERIE

CRISPI DIOTTO STAGUNT ZAMBERLAN

GRAND CHOIX D'ARMES NEUVES ET D'OCCASION

REGLAGE SUR PLACE EN TUNNEL DE TIR

OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS ET NON CUMULABLE

Des prélèvements plutôt stables pour petit gibier dans l'Ain



Débutons par le lièvre, espèce la plus emblématique du petit gibier dans notre département. Ces prélèvements restent globalement stables avec 1,74 lièvres prélevés aux 100 ha. Ils sont le reflet des comptages nocturnes satisfaisants qui ont encore effectués cette année sur l'ensemble des communes. A noter que pour la prochaine saison, hormis l'UG 8, 9 et 10, les autres Unités de Gestion seront toutes en plan de gestion.



Son cousin, le lapin de garenne, autre lagomorphe beaucoup plus sensible et vulnérable aux nombreuses maladies tels que la myxomatose ou le VHD, garde quant à lui des prélèvements stables mais faibles et représentatifs des populations bien en dessous de ce que nous avons connu par le passé.



En ce qui concerne les galliformes de plaine, les prélèvements diminuent pour l'ensemble des espèces. Perdrix rouge, perdrix grise et même le faisan n'y fait pas exception. S'il s'agit de l'espèce de petit gibier la plus chassée dans notre département, ses prélèvements ont pourtant diminué de 20% en 6 ans.



Les prélèvements de bécasse sont quant à eux stables depuis 7 saisons et restent encore cette année dans la moyenne avec 2,3 mordorées prélevées aux 100 ha sur le département.



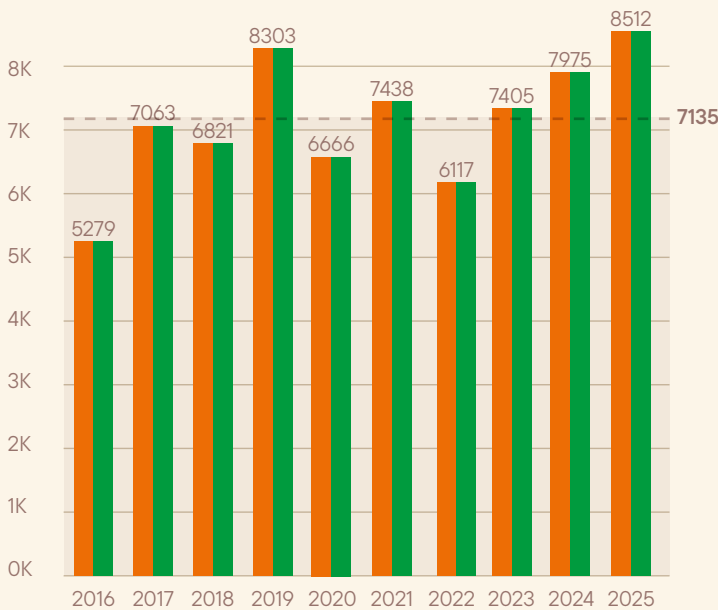
La saison au gibier d'eau fut, elle, plutôt correcte même si moins bonne que la saison passée. Les prélèvements restent tout de même au-dessus de la moyenne des 6 dernières saisons, marquées notamment par plusieurs années de sécheresse. Fort logiquement, c'est en Dombes que s'effectue plus de 70 % des prélèvements du département et le canard Colvert est toujours l'espèce la plus représentée dans les tableaux de chasse du gibier d'eau. A souligner que cette année fut marquée par une nouvelle réglementation et l'obligation de déclarer les prélèvements de la plupart des canards sur l'application **Chassadapt**.



Enfin le tableau des Espèces Susceptibles d'Occasionnées des Dégâts tuées à la chasse est resté stable voire en légère augmentation pour le renard. Nous vous encourageons à continuer vos efforts de régulation sur ces espèces afin de limiter leurs préjudices sur les activités cynégétiques et agricoles notamment.

Prélèvements

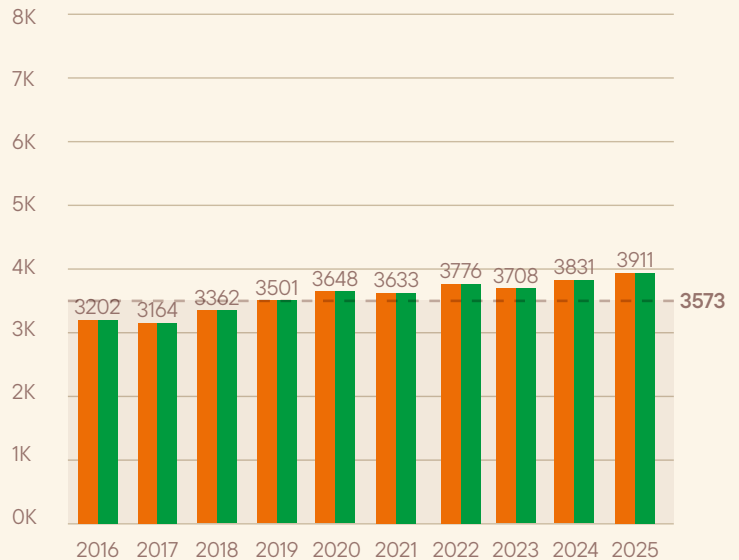
■ Prélèvement Total ■ Prélèvement à date



Sanglier :



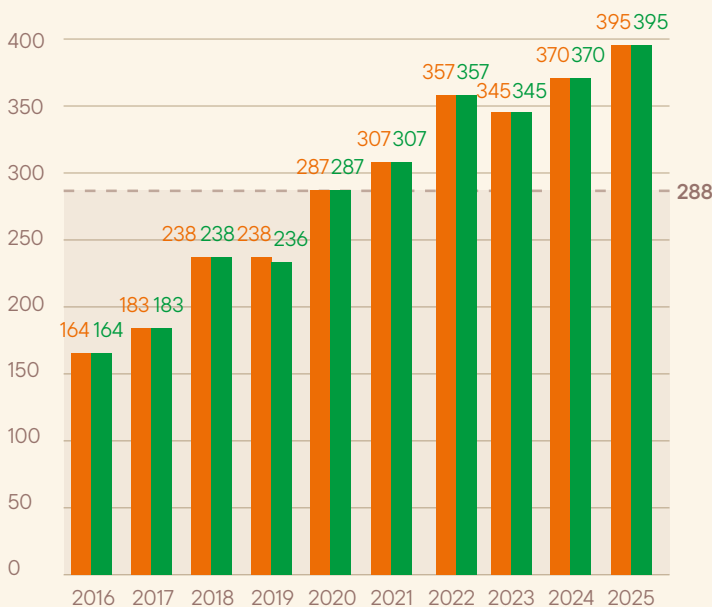
Les prélèvements de sangliers ont augmenté de **12 % au cours des trois dernières années**, reflétant la progression continue des populations. Cette tendance se vérifie dans l'ensemble des unités de gestion, à l'exception de trois d'entre elles qui, après des records l'an passé, reviennent cette saison à des niveaux plus habituels.



Chevreuil :



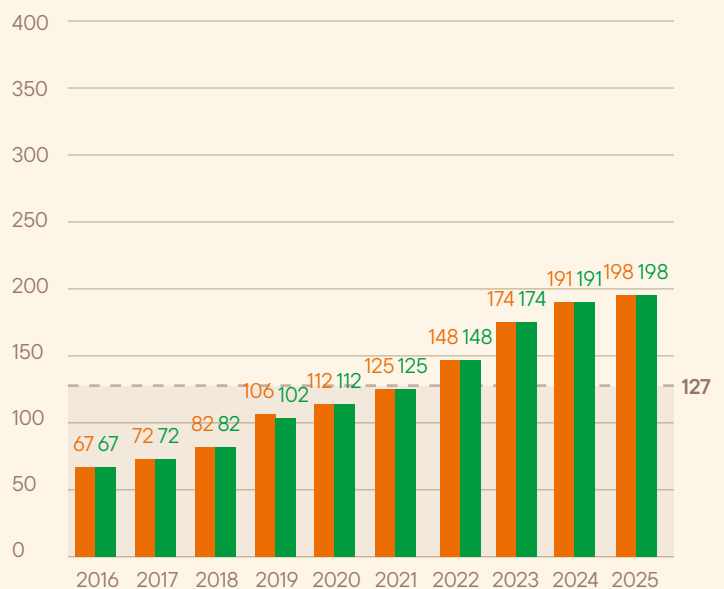
L'évolution des prélèvements de chevreuils reste contrastée, tant dans les chiffres que dans les observations de terrain. Les unités de gestion de plaine présentent une tendance à la hausse, parfois à la stabilisation, tandis que celles de montagne affichent plutôt une stabilité, voire une légère diminution selon les secteurs.



Cerf :



L'espèce cerf poursuit son développement dans le département, tout comme les prélèvements associés. Seule l'unité de gestion où la présence du cerf est historique connaît une légère baisse, attribuée à divers facteurs tels que les déplacements des animaux ou la prédation.



Chamois :



Espèce encore en phase de colonisation dans le département, le chamois présente des effectifs en bonne dynamique. Les comptages ainsi que les prélèvements confirment le bon état global de cette population.

Comptages dont ICE



L'indice de changement écologique (ICE) a été développé à la fin des années 90 par des chercheurs de l'Office français de la biodiversité (OFB), de l'INRAE et du CNRS. Il permet de caractériser l'état des systèmes biologiques, notamment la relation entre les populations d'ongulés sauvages et leur habitat. Les ICE sont regroupés en trois familles principales :

- **Indices d'abondance** : Évaluent la variation de l'abondance relative des populations d'ongulés à travers des observations répétées. Exemples : *indice kilométrique, indice nocturne.*
- **Indices de performance** : Suivent la condition physique des animaux, fournissant des indications sur la santé des populations. Exemples : *masse corporelle, longueur des membres.*
- **Indices de pression sur la flore** : Mesurent l'impact des ongulés sur leur environnement, notamment sur la végétation. Exemples : *indice de consommation, indice d'abrouissement*

Les ICE sont cruciaux pour la gestion adaptative des populations d'ongulés et de leurs habitats. Ils permettent aux gestionnaires de prendre des décisions éclairées basées sur des données fiables, en tenant compte des variations d'abondance et des ressources disponibles. L'analyse conjointe de ces indices aide à maintenir un équilibre biologique entre les populations d'ongulés et leur environnement, ce qui est essentiel pour la durabilité des écosystèmes. L'indice de consommation (IC) traduit les variations de la pression

exercée par les ongulés sur la flore lignifiée d'un massif forestier. La méthode appliquée juste avant le débourrement des végétaux consiste à observer la présence des végétaux ligneux et semi-ligneux et la consommation exercée par les ongulés sur ces derniers à partir d'un réseau de placette d'inventaire.

Les relevés sont effectués sur des placettes de 1 m² matérialisées par un cadre de 1 mètre x 1 mètre. Sur chaque placette, l'observateur examine toutes les espèces ligneuses et semi-ligneuses entre le sol et 1,20 m de hauteur et il note :

- Toutes les espèces lignifiées présentes sur la placette et si elles sont consommées ou non.

Les placettes sont réparties sur l'ensemble du massif forestier, selon un échantillonnage aléatoire systématique. Elles sont ensuite géolocalisées. Un minimum de 150 placettes est à respecter quelle que soit la surface du massif forestier.

Au vu des enjeux forestiers actuels, la place des cervidés dans le massif forestier est au cœur des débats. A l'heure où les principes d'attributions et de gestion sont souvent remis en cause, les données récoltées dans le cadre des IC sont primordiales pour une gestion pérenne des ongulés.



Dégâts : Une baisse toute relative...

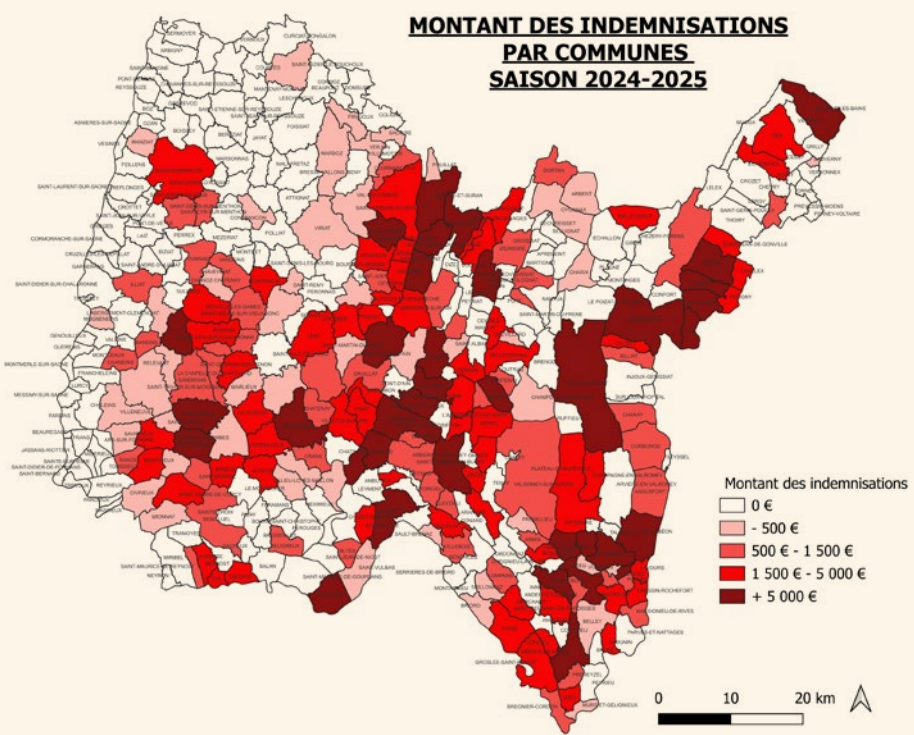
Si à la première lecture de ces chiffres, nous pouvons nous réjouir de voir le montant des indemnisations baisser, la réalité est moins agréable. Il nous faut en effet reconnaître que les conditions météorologiques du printemps 2025 nous ont été particulièrement favorables lors de la période critique des semis de maïs. Ainsi les surfaces de resemis maïs sont à un niveau particulièrement bas avec une cinquantaine d'hectares en 2025 contre près de deux cent quarante en 2024. Il en est de même pour les maïs touchés au semis avec là encore des surfaces historiquement basses de l'ordre d'une soixantaine d'hectares contre quasiment le quadruple l'année précédente.

La situation sur prairie est en revanche plus problématique avec des surfaces qui ont doublées à l'échelle départementale et des situations particulièrement problématiques localement.

Le constat est encore plus amer pour le maïs au moment de la récolte. La belle accalmie du printemps à brusquement été balayée pour revenir à une bien triste réalité. Les surfaces impactées ont été considérables de l'ordre de deux cent quarante hectares. La population de sanglier était très importante, en témoignent les bilans de prélèvement conséquents voire records sur de nombreuses unités de gestion.

Ainsi si la saison 2024-2025, concernant les dossiers de dégâts ouverts entre le 1 juillet 2024 et le 30 juin 2025, se finalise sur un bilan financier encourageant, la saison 2025-2026 risque de redevenir difficile, espérons que les semis de maïs soient à nouveau épargnés.

Rien n'est jamais acquis et espérons que les deux P, prélèvements et protections des cultures, porteront leurs fruits et permettront d'atteindre des niveaux de dégâts acceptables pour tous.



Types de cultures	Montant des indemnisations	Pourcentage
Arboriculture, maraîchage...	4 203,90 €	0,68%
Céréales à paille	60 096,81 €	9,71%
Culture fourragère	152 259,84 €	24,60%
Mais	320 763,90 €	51,83%
"Oléo-protéagineux (soja, colza, tournesol...)"	30 530,88 €	4,93%
Resemis autres (céréales, soja...)	2 534,19 €	0,41%
Resemis maïs	20 699,53 €	3,34%
Sorgho	1 811,91 €	0,29%
Vignes	25 959,10 €	4,19%
Total général	618 860,06 €	100,00%

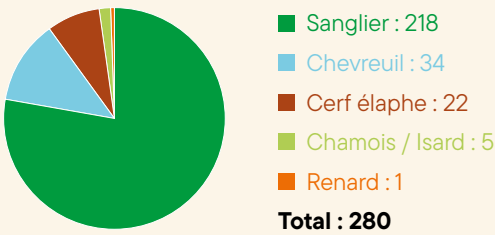


Bilan annuel des recherches des grands gibiers blessés dans l'Ain

Les conducteurs de chien de rouge agréés de l'UNUCR sont tenus de faire un bilan des recherches effectuées pendant la saison de chasse.

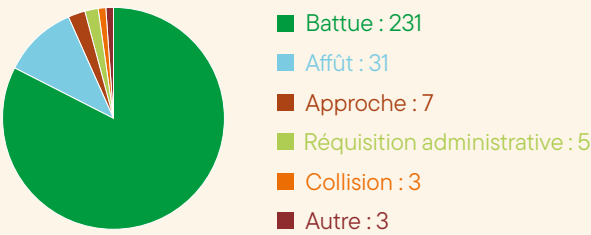
Pour cette saison 2025/2026, au 7 mars, nous avons effectué 280 recherches (292 en 2024/2025) :

Les recherches :



Les conducteurs de l'Ain ont fait un total de 568 209 m avec le chien tenu en longe, soit une moyenne de 2030 m par recherche. Ils se sont aussi déplacés bénévolement en faisant 20 150 km avec leurs véhicules soit une moyenne de 72 km par recherche. Les interventions ont lieu en moyenne 14h après le tir.

Les types de chasses :



Les conducteurs préfèrent intervenir le lendemain même s'il n'est pas toujours facile de trouver un chasseur apte à les accompagner. Les délais d'intervention se décomposent en 16 recherches de moins de 4h, 87 entre 4 et 12h, 129 entre 13 et 24h et 48 de plus de 24h.

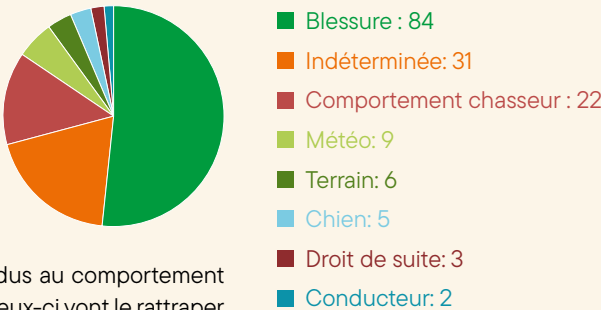
Les blessures :

Le nombre de blessures indéterminées est important car il n'est souvent pas possible de connaître avec certitude la blessure des animaux non retrouvés.



Les échecs :

A noter que les contrôles de tir négatifs, c'est-à-dire ceux pour lesquels les chiens de rouge n'ont trouvé aucun signe de blessure sont statistiquement comptés comme des échecs. Depuis le 1er avril 2025, 37 contrôles de tir négatifs ont été réalisés. Si vous n'êtes pas sûr de votre tir, les conducteurs de chien de rouge n'ont aucune gêne à se déplacer pour vérifier que l'animal tiré a été manqué et vous enlever des doutes et des remords.



Nous constatons toujours un pourcentage non négligeable d'échecs dus au comportement du chasseur qui lâche des chiens derrière l'animal blessé pensant que ceux-ci vont le rattraper ou essaie de suivre la trace sanglante et force l'animal blessé à fuir très loin. Dès que vous constatez la présence de sang, **ne jamais faire plus de 100m**. L'animal blessé vous entend arriver et il fuira jusqu'au bout de ses dernières forces.

Les réussites :

Nous avons retrouvé 81 animaux soit un taux de réussite de quasiment 32 %.

AFFACCC01



Comme chaque année, l'AFACCC01 a organisé trois concours de meute au cours du mois de mars dans la voie du chevreuil à Courmangoux, lièvre à Saint-Trivier-de-Courtes et sanglier à Simandre-sur-Suran.

Ces concours sont l'occasion de rassembler les passionnés de chasse aux chiens courants et de faire découvrir ce mode de chasse au grand public.

Lors de ces épreuves, les concurrents présentent des meutes composées de 4 à 10 chiens. Chaque équipage dispose de deux heures de prestation pour mener une chasse, sans véhicule, sans système de repérage et sans téléphone.

Un jury suit la meute afin d'évaluer, selon la grille FACCC, les différentes phases de la chasse : la quête, le rapprocher, le lancer, la menée et pour le sanglier le ferme. La créance, le travail en groupe, la capacité à relever les défauts ainsi que la conduite de la meute sont également pris en compte dans la notation.

À l'issue de ces journées, un classement est établi, permettant aux meilleurs concurrents de poursuivre l'aventure en finale régionale puis nationale.

L'AFACCC01 a également eu l'honneur d'accueillir la finale régionale de chien rapprocheur sanglier sur le secteur de Briord. 20 concurrents ont répondu présent à la suite des qualifications départemental. À cette occasion, M. Bulleteau Albert de l'AFACCC01 s'est qualifié et a représenté notre association en finale nationale.

Nous avons également été représentés en finale régionale lièvre par M. Boyat Alix, ainsi qu'en finale régionale chevreuil par M. Gadolet Sandy et M. Girod David.

Si vous aimez la chasse au chien courant n'hésitez pas à rejoindre notre association sur www.faccc.fr



CALLOD

armurerie

1 000 M²

dédiés à votre passion

4

armuriers professionnels

500

armes neuves

300

armes d'occasion

TUNNEL DE TIR

50 mètres

**SANGLIER
COURANT**

Pack Approche CVA*

Pack CVA OD Green 243 win +
Hawke Endurance 3-12x56 + Bretelle + Boite de balles



1 200 €

Pack CVA Camo 243 win +
Hawke Endurance 3-12x56 + Bretelle + Boite de balles



1 350 €

Pack BERGARA 243 WIN +
Hawke Endurance 3-12x56 + Bretelle + Boite de balles



1 600 €

Pack Jeune Permis*

Fusil Huglu Eagle Cal 12 ou Cal 20 +



- + Bretelle Riserva
- + Housse
- + Necessaire nettoyage
- + 1 boite de cartouches

Prix Fusil seul 749 €

Le pack 679 €

Adresse :

Chemin du Champ Poly
39570 COURLAOUX
Sortie d'autoroute n°8 A39

Téléphone :

03 84 47 28 36
www.armurerie-callod.fr

*Dans la limite des Stocks disponibles. Offre non cumulable
avec d'autres services gratuits. Conditions en magasin



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs

- Connaissance de la faune sauvage
- Amélioration des conditions et des locaux de chasse
- Restauration de milieux naturels
- Valorisation de la venaison

2025-2027 : 6,2 millions d'euros mobilisés par la Région

Plus d'informations sur
auvergnerhonealpes.fr

La Région qui agit